

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 de décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'A P C de Bouskene informe l'ensemble des soumissionnaires que l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° **01/2026**, dont le premier avis a été publié dans les deux quotidiens nationaux (**SPORT NEWS** - **INFOSPORT**) en date de **08/02/2026** relatives au projet :

- **Réalisation du Chemin Reliant entre la Fraction Bouakrya et ouled sidi moussa sur une distance de 1,5 Km (2^{ème} tranche).**

Le marché est attribué provisoirement suivant le tableau cité au-dessous :

Le projet	Entreprise	N° N.I. F	Note technique/80	Le montant TTC	Le délai	Observations
Réalisation du Chemin Reliant entre la Fraction Bouakrya et ouled sidi moussa sur une distance de 1,5 Km (2^{ème} tranche)	EURL BEZZIA TRAVAUX Entreprise Travaux public et hydraulique <u>Le Gérant :</u> BEZZIA LOTFI <u>Adresse:</u> Quartier Theniet El Hadja - Médéa .	00226034397880	63,62 points	18. 796. 645,00 DA	QUATRE(04) MOIS	- Qualifier techniquement - Moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 de décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le soumissionnaire qui conteste d'attribution provisoire d'un Marché peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente dans le délai de dix 10 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le quotidien national.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires qui souhaitant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluations de leurs candidatures offres technique et financière à se rapprocher de nos services au plus tard trois 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour leur communiquer ces résultats par écrit.

LE PRESIDENT D' APC